



58 Elizabeth II  
A.D. 2009  
Canada

## Journals of the Senate

2nd Session, 40th Parliament

N° 26

Tuesday, April 21, 2009

2:00 p.m.

## Journaux du Sénat

2<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature

Le mardi 21 avril 2009

14 heures

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Cowan
Angus	Dawson
Atkins	Day
Bacon	De Bané
Baker	Di Nino
Banks	Dickson
Bryden	Downe
Callbeck	Eaton
Campbell	Eggleton
Carstairs	Fairbairn
Champagne	Fortin-Duplessis
Chaput	Fox
Charette-Poulin	Furey
Comeau	Gerstein
Cook	Goldstein
Cools	Grafstein
Cordy	Greene

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Cowan
Angus	Dawson
Atkins	Day
Bacon	De Bané
Baker	Di Nino
Banks	Dickson
Bryden	Downe
Callbeck	Eaton
Campbell	Eggleton
Carstairs	Fairbairn
Champagne	Fortin-Duplessis
Chaput	Fox
Charette-Poulin	Furey
Comeau	Gerstein
Cook	Goldstein
Cools	Grafstein
Cordy	Greene

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Harb	Massicotte
Hervieux-Payette	Mercer
Housakos	Merchant
Hubley	Milne
Jaffer	Mitchell
Johnson	Mockler
Joyal	Munson
Kenny	Nancy Ruth
Keon	Neufeld
Kinsella	Nolin
Lang	Oliver
LeBreton	Pépin
Losier-Cool	Peterson
Lovelace Nicholas	Poy
MacDonald	Prud'homme
Mahovlich	Raine
Martin	Ringuette

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Harb	Massicotte
Hervieux-Payette	Mercer
Housakos	Merchant
Hubley	Milne
Jaffer	Mitchell
Johnson	Mockler
Joyal	*Moore
Kenny	Munson
Keon	Nancy Ruth
Kinsella	Neufeld
Lang	Nolin
LeBreton	Oliver
Losier-Cool	Pépin
Lovelace Nicholas	Peterson
MacDonald	Poy
Mahovlich	Prud'homme
Martin	Raine

Ringuette
*Rivard
Rivest
Robichaud
Rompkey
Sibbeston
Smith
Spivak
St. Germain
Stratton
Tardif
Tkachuk
Wallace
Wallin
Watt
Zimmer

## PRAYERS

The Senate observed a minute of silence in memory of Trooper Karine Blais, whose tragic death occurred recently while serving her country in Afghanistan.

## SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

## DAILY ROUTINE OF BUSINESS

### Tabling of Documents

The Honourable Senator Comeau tabled the following:

Canadian Security Intelligence Service's Public Report for the fiscal year ending March 31, 2008.—Sessional Paper No. 2/40-315.

### Presentation of Reports from Standing or Special Committees

The Honourable Senator Carstairs, P.C., Chair of the Special Senate Committee on Aging, tabled its third report entitled: *Canada's Aging Population: Seizing the Opportunity*.—Sessional Paper No. 2/40-316S.

The Honourable Senator Carstairs, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., that the report be placed on the Orders of the Day for consideration two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

### Introduction and First Reading of Government Bills

A message was brought from the House of Commons with a Bill C-5, An Act to amend the Indian Oil and Gas Act, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator MacDonald, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

## PRIÈRE

Le Sénat observe une minute de silence à la mémoire de la cavalière Karine Blais, décédée tragiquement récemment pendant qu'elle servait son pays en Afghanistan.

## DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

## AFFAIRES COURANTES

### Dépôt de documents

L'honorable sénateur Comeau dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport public du Service canadien du renseignement de sécurité pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.—Document parlementaire n° 2/40-315.

### Présentation de rapports de comités permanents ou spéciaux

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., présidente du Comité sénatorial spécial sur le vieillissement, dépose le troisième rapport de ce comité intitulé *Le vieillissement de la population, un phénomène à valoriser*.—Document parlementaire n° 2/40-316S.

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Hervieux-Payette, C.P., que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

### Introduction et première lecture de projets de loi émanant du gouvernement

La Chambre des communes transmet un message avec le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## **Tabling of Reports from Inter-Parliamentary Delegations**

The Honourable Senator Goldstein tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the Canada-Europe Parliamentary Association respecting its participation at the Meeting of the Committee on Economic Affairs and Development of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, and at the First Part of the 2009 Ordinary Session of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, held in London, United Kingdom and Strasbourg, France, from January 22 to 30, 2009.—Sessional Paper No. 2/40-317.

○ ○ ○

The Honourable Senator Di Nino tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the Canada-Europe Parliamentary Association respecting its participation at the Organization for Security and Co-operation in Europe Parliamentary Assembly's 17th Annual Session, held in Astana, Kazakhstan, from June 29 to July 3, 2008.—Sessional Paper No. 2/40-318.

Report of the Canadian Delegation of the Canada-Europe Parliamentary Association respecting its participation at the Organization for Security and Co-operation in Europe Parliamentary Assembly's Fall Meetings, held in Toronto, Ontario, from September 18 to 21, 2008.—Sessional Paper No. 2/40-319.

## **Notices of Motions**

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Fox, P.C.:

That the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans have the power to sit at 6 p.m., on April 21, 2009, even though the Senate may then be sitting, and that rule 95(4) be suspended in relation thereto.

The question being put on the motion, it was adopted.

## **Presentation of Petitions**

The Honourable Senator Harb presented a petition:

Of Residents of the Province of Quebec concerning Canada's commercial seal hunt.

### **SPEAKER'S RULING**

On April 1, Senator Wallin rose on a question of privilege pursuant to rule 59(10). Her complaint focussed on the fact that the Standing Senate Committee on National Security and Defence, of which she is deputy chair, had been unable to establish a subcommittee on veterans affairs. This, in her view, was an obstruction, preventing the committee from dealing with a critically important topic. As became apparent during the course of discussion, the committee had met in camera earlier that day to consider whether to establish a subcommittee. At that meeting a senator had moved a motion that would have resulted in the

## **Dépôt de rapports de délégations interparlementaires**

L'honorable sénateur Goldstein dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe concernant sa participation à la réunion de la Commission des affaires économiques et du développement de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et à la première partie de la session ordinaire de 2009 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, tenues à Londres (Royaume-Uni) et Strasbourg (France), du 22 au 30 janvier 2009.—Document parlementaire n° 2/40-317.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Di Nino dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe concernant sa participation à la 17<sup>e</sup> session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Astana (Kazakhstan), du 29 juin au 3 juillet 2008.—Document parlementaire n° 2/40-318.

Rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe concernant sa participation aux réunions d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, tenues à Toronto (Ontario), du 18 au 21 septembre 2008.—Document parlementaire n° 2/40-319.

## **Avis de motions**

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fox, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans soit autorisé à siéger à 18 heures, le 21 avril 2009, même si le Sénat siège à ce moment-là, et que l'application de l'article 95(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## **Présentation de pétitions**

L'honorable sénateur Harb présente une pétition :

De Résidents de la province du Québec au sujet de la chasse commerciale au phoque au Canada.

### **DÉCISION DU PRÉSIDENT**

Le 1<sup>er</sup> avril, le sénateur Wallin a soulevé une question de privilège conformément à l'article 59(10) du Règlement pour se plaindre du fait que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, dont elle est la vice-présidente, avait été incapable de former le sous-comité des anciens combattants. Elle estimait qu'il y avait eu obstruction, ce qui a empêché le comité de traiter de ce sujet d'une importance cruciale. Selon ce qui est ressorti durant la discussion, le comité s'était réuni à huis clos ce jour-là pour examiner la possibilité de former un sous-comité. À cette réunion, un sénateur a présenté une motion qui

Senate being asked to establish a separate standing committee on veterans affairs. An amendment was then moved that, until such a standing committee is established, the topic be dealt with in a subcommittee. This amendment was debated, but no decision was reached before the meeting adjourned due to the sitting of the Senate.

Senator Kenny, the chair of the committee, questioned the assertion that there was an attempt to block a decision on the issue of veterans' affairs. Instead, there was a disagreement as to the best way to deal with this subject — whether in a subcommittee or in a stand-alone committee. Senator Tkachuk then explained his preference to send a letter raising the idea of a separate committee to the Rules Committee, which is reviewing the committee structure. Senators Moore and Manning also spoke on the matter before Senator Fraser concluded discussion. She saw this as the kind of debate that sometimes occurs, when there is disagreement on how to proceed. She felt that the matter was, if anything, one of order, rather than a question of privilege.

When faced with a claimed question of privilege the Speaker's role is to determine whether it has any *prima facie* merit, referring, *inter alia*, to the criteria set out in rule 43(1). These criteria require that the matter be raised at the earliest opportunity; that it directly concern the privileges of the Senate, a committee, or a senator; that a genuine remedy be sought, for which no other parliamentary process is reasonably available; and that the question of privilege seek to correct a grave or serious breach.

Honourable senators, these criteria sometimes require that the Speaker engage in an in-depth analysis of the purported question of privilege. In other cases, however, such extensive analysis is unnecessary.

Though it is clear that Senator Wallin, availing herself of rule 59(10), raised the matter at the earliest opportunity, does this case in fact involve privilege? This is the second criterion. There appears to be a disagreement as to how the topic of veterans' affairs, which all interveners recognized as important, should be dealt with at the committee level. One proposal was made, an amendment was suggested, and the time for that particular meeting ran out before a decision was reached. There is nothing out of the ordinary in this. Senators often have disagreements about how to deal with issues, either in the Chamber or in committee, and the requirement of automatic adjournment in this particular situation was a function of the rules. This case was a result of senators exercising their right to speak.

If there is an issue here, and this is not certain, it might be one of order. It would therefore be more appropriate to raise it in committee, as committees are normally masters of their own proceedings.

Since, based on the information provided, nothing seems to have occurred in committee that violated privilege, it is not necessary to evaluate the final two criteria, and the ruling is that there is no *prima facie* case for a question of privilege.

aurait fait en sorte que le Sénat soit prié de former un comité permanent, à part entière, qui aurait pour mandat de s'occuper des anciens combattants. Il y a alors eu présentation d'un amendement proposant que, d'ici la création de ce comité permanent, la question soit traitée par un sous-comité. Cet amendement a été débattu, mais aucune décision n'a pu être prise avant la levée de la réunion en raison de la séance du Sénat.

Le sénateur Kenny, qui préside le comité, a remis en question l'affirmation selon laquelle on avait tenté d'empêcher une décision sur la question des anciens combattants. Il y a plutôt eu désaccord quant à la meilleure façon de traiter la question — à savoir en confier la responsabilité à un sous-comité ou à un comité à part entière. Le sénateur Tkachuk a ensuite expliqué qu'il aurait préféré envoyer une lettre proposant la création d'un comité distinct au Comité du Règlement, qui revoit actuellement la structure des comités. Les sénateurs Moore et Manning ont également pris la parole à ce sujet, puis le sénateur Fraser a conclu la discussion, disant qu'il s'agissait là du genre de débat qui peut survenir en l'absence d'une entente sur la façon de procéder. Elle estimait que, s'il y avait matière à quoi que ce soit, c'était matière à invoquer le Règlement plutôt qu'à soulever une question de privilège.

Lorsqu'il est appelé à se prononcer sur une présumée question de privilège, le Président doit déterminer si cette question est fondée, à première vue. À cette fin, il s'en remet notamment aux critères énoncés à l'article 43(1) du Règlement. Selon ces critères, la question doit être soulevée à la première occasion; toucher directement aux priviléges du Sénat, d'un de ses comités ou d'un sénateur; réclamer un correctif que le Sénat a le pouvoir d'apporter, en l'absence de tout autre processus parlementaire raisonnable; et viser à corriger une infraction grave et sérieuse.

Honorables sénateurs, ces critères obligent parfois le Président à analyser en profondeur la présumée question de privilège. Dans d'autres cas, par contre, une analyse approfondie n'est pas nécessaire.

Même s'il est clair que le sénateur Wallin, en utilisant l'article 59(10) du Règlement, a soulevé la question à la première occasion, le privilège est-il en jeu, dans le cas présent? C'est là le deuxième critère. Il semble y avoir désaccord quant à la façon dont la question des anciens combattants, qui est importante de l'avis de tous, devrait être traitée au niveau des comités. Une proposition a été faite, un amendement a été proposé, et le temps prévu pour cette réunion s'est écoulé avant qu'une décision ait pu être prise. Cette situation n'a rien d'extraordinaire. Il n'est pas rare que les sénateurs ne s'entendent pas sur la façon de traiter certaines questions, tant au Sénat qu'en comité, et l'ajournement automatique, dans la présente situation, était prévu par le Règlement. Les sénateurs ont exercé leur droit de parole, et le temps a filé.

S'il y a matière à quoi que ce soit ici, ce qui n'est pas sûr, ce pourrait être matière à recours au Règlement. Par conséquent, il conviendrait peut-être mieux de soulever la question en comité, car les comités sont habituellement maîtres de leurs délibérations.

Étant donné, d'après les renseignements obtenus, qu'il ne semble pas y avoir eu atteinte au privilège lors de cette réunion, il n'y a pas lieu d'évaluer les deux derniers critères. La décision est que la question de privilège n'est pas fondée, à première vue.

### SPEAKER'S RULING

On April 1, Senator Harb rose on a question of privilege to complain of words spoken the previous day in debate, while he was speaking to an inquiry on the cessation of the commercial seal hunt. These remarks are to be found at page 560 of the *Debates of the Senate* of March 31. They were made following Senator Harb's confirmation that the International Fund for Animal Welfare had taken him to view the seal hunt. An unidentified senator had called out "bought and sold." Senator Manning also made some comments. Senator Harb felt that these interventions amounted to an inappropriate attempt to silence him. He indicated that in accepting the opportunity to observe the seal hunt he had followed relevant rules and made the proper declarations. A press release had even been issued. On this basis, Senator Harb asserted that he had acted correctly, and had in no way sought to hide his actions.

Senator Harb referred to rule 43(1), explaining how he felt he had met the criteria for establishing a *prima facie* question of privilege. He also referred to rule 51, which prohibits "personal, sharp or taxing speeches," and rule 52, which allows "A Senator considering himself or herself offended or injured in the Senate, in a committee room, or in any of the rooms belonging to the Senate [to] appeal to the Senate for redress." Finally, he mentioned rule 53, which deals with exceptional words and their retraction.

Senator Stratton then rose to argue that Senator Harb should have fulfilled the written and oral notice requirements of rule 43, since the complaint involved remarks made the previous day. As such, he saw a difference between Senator Harb's alleged question of privilege and the one raised by Senator Wallin earlier that day. Senator Harb could have given notice, Senator Wallin could not have done so.

Senator Manning then spoke. While recognizing that the exchange on March 31 had been heated, he denied having said that Senator Harb had been "bought and sold." After this, Senator Fraser intervened, emphasising the need for moderation when senators engage in heckling, but also challenging Senator Stratton's assertion that Senator Harb should have complied with rule 43, since rule 59(10) allows a question of privilege to be raised without notice, without restriction. Finally, Senator Milne confirmed that she was the one who had uttered the words "bought and sold," and then retracted them for the record.

Honourable Senators, before dealing with the particular matter of this question of privilege, the Chair would again urge all colleagues to use temperate language to help maintain order and decorum. Senators should avoid unnecessarily impugning the motives of colleagues. With respect to the issue of receiving support from outside bodies, processes exist to address any concerns that may arise, and they should be followed, if required and if appropriate.

Turning now to the specifics of this case, there is the initial and critical issue of whether Senator Harb should have provided notice under rule 43. In the two recent instances when rule 59(10) was invoked — the March 26 case raised by the Leader of the Opposition and the April 1 case raised by Senator Wallin — there was a justification provided as to why notice under rule 43 was not given. Having given this explanation, the usual process for establishing whether there was a *prima facie* question of privilege

### DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le 1<sup>er</sup> avril, le sénateur Harb a soulevé une question de privilège pour se plaindre de propos tenus la veille pendant qu'il prenait la parole concernant la fin de la chasse au phoque commerciale. Ces commentaires figurent à la page 560 des *Débats du Sénat* du 31 mars. Ils ont été faits après que le sénateur Harb eut confirmé que le Fonds international pour la protection des animaux avait assuré son transport pour qu'il puisse observer la chasse au phoque. Une voix non identifiée a alors dit : « Acheté et vendu ». Le sénateur Manning a également fait des observations. Le sénateur Harb a jugé que ces interventions équivalaient à une tentative inappropriée de le réduire au silence. Il a déclaré qu'en acceptant l'offre qui lui avait été faite d'observer la chasse au phoque, il avait respecté les règles applicables et fait les déclarations requises. Un communiqué avait même été publié. Pour ces raisons, le sénateur Harb a soutenu qu'il avait agi correctement et qu'il n'avait nullement cherché à cacher ses actions.

Le sénateur Harb a renvoyé à l'article 43(1) du Règlement, expliquant pourquoi, à son avis, il avait respecté les critères d'une présumée question de privilège. Il a également cité l'article 51, qui interdit « les propos vifs, offensants ou accusateurs », ainsi que l'article 52, selon lequel « un sénateur qui s'estime offendé ou injurié dans la salle du Sénat, dans une salle de comité ou dans un local quelconque du Sénat, peut s'adresser au Sénat pour obtenir réparation ». Enfin, il a cité l'article 53, qui porte sur les propos préhensibles et leur rétractation.

Le sénateur Stratton a ensuite fait valoir que le sénateur Harb aurait dû respecter les exigences de l'article 43 relativement aux avis écrits et oraux étant donné que la plainte concernait des commentaires faits la veille. Il a fait ressortir une différence entre la présumée question de privilège du sénateur Harb et la question de privilège soulevée par le sénateur Wallin plus tôt au cours de la journée. Le sénateur Harb pouvait donner avis de sa question de privilège, a-t-il dit, mais pas le sénateur Wallin.

Le sénateur Manning est alors intervenu. Reconnaissant que la discussion du 31 mars avait été enflammée, il a tenu à préciser qu'il n'avait pas prononcé les mots « acheté et vendu ». Le sénateur Fraser a ensuite souligné la nécessité de faire preuve de modération en cas de chahut. Elle a ajouté qu'elle ne partageait pas le point de vue du sénateur Stratton selon lequel le sénateur Harb aurait dû respecter l'article 43 étant donné que l'article 59(10) permet que l'on soulève une question de privilège sans préavis, sans restriction. Enfin, le sénateur Milne a admis que c'est elle qui avait prononcé les mots « acheté et vendu » et elle les a retirés, aux fins du compte rendu.

Honorables sénateurs, avant d'aborder expressément cette question de privilège, la présidence tient encore une fois à rappeler à tous les sénateurs l'importance de modérer leurs propos pour mieux maintenir l'ordre et le décorum. Les sénateurs doivent éviter d'attaquer inutilement les motifs de leurs collègues. En ce qui concerne la question de l'aide reçue d'organismes de l'extérieur, des processus sont prévus pour traiter des préoccupations qui pourraient se poser, processus qu'il faut suivre, s'il y a lieu.

Pour en revenir à cette question de privilège, il faut tout d'abord et avant tout se demander si le sénateur Harb aurait dû en donner avis conformément à l'article 43. Dans les deux cas récents où l'article 59(10) du Règlement a été invoqué — le cas du 26 mars dernier, soulevé par le leader de l'opposition, et celui du 1<sup>er</sup> avril, soulevé par le sénateur Wallin —, on a expliqué pourquoi l'avis n'avait pas été donné conformément à l'article 43. Après ces explications, le processus visant à

was followed. With respect to Senator Harb's question of privilege, however, there was no stated reason why rule 59(10) was used, instead of giving notice under rule 43. Since the matter involved an incident that had occurred the previous day, Senator Harb should have availed himself of rule 43.

Honourable Senators, rule 43 details a process for written and oral notice to properly raise a question of privilege. All of these are imperative, and are meant to be used. Unless the Senate makes a deliberate decision to change rule 43, rule 59(10) will only remain available for questions of privilege that arise out of circumstances that prevent a senator from providing the notices required under rule 43. To do otherwise would render the rule meaningless. Such a reversal of the clear obligations contained in the rules requires a deliberate and positive decision of the Senate.

With respect to the substantive matter of the question of privilege, the Speaker's role is to review the case and determine whether there is a *prima facie* case for a question of privilege, guided, *inter alia*, by the four criteria identified in rule 43(1). The first criterion is that the matter must be raised at the earliest opportunity. On this point, it may be reasonable to assume that Senator Harb wished to consult the Debates to ensure that he had indeed heard the remarks in question.

On the second criterion, that the matter must directly concern privilege, Senator Harb felt that the remarks affected him personally, seeing them as an attempt to silence him. In point of fact, however, nothing actually prevented the Senator from continuing to speak in debate. If there was any problem with the remarks, it was more as to whether they were "personal, sharp or taxing," to use the language of rule 51. As such, the issue may have been one of order, but was certainly not one of privilege.

Since this issue did not involve privilege, it is unnecessary to review the third or fourth criteria, and the ruling is that no *prima facie* case for a question of privilege has been established.

## **ORDERS OF THE DAY GOVERNMENT BUSINESS**

### **Bills**

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

### **Inquiries**

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Comeau, calling the attention of the Senate to the budget entitled *Canada's Economic Action Plan*, tabled in the House of Commons on January 27, 2009 by the Minister of Finance, the Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P., and in the Senate on January 28, 2009.

Debate concluded.

déterminer si la question de privilège était fondée, à première vue, a été suivi. Or, en ce qui concerne la question de privilège du sénateur Harb, aucune raison n'a été fournie pour expliquer le recours à l'article 59(10) au lieu de l'article 43. Comme la question concernait un incident survenu la veille, le sénateur Harb aurait dû recourir à l'article 43.

Honorables sénateurs, l'article 43 du Règlement traite du processus que les sénateurs qui veulent soulever une question de privilège doivent suivre, pour les avis écrits et oraux. Toutes les dispositions prévues à cet article sont impératives et doivent donc être observées. À moins que le Sénat ne fasse une décision délibérée de modifier l'article 43, l'article 59(10) ne pourra être utilisé que pour les questions de privilège qui surviennent dans des circonstances où un sénateur ne peut donner les avis requis conformément à l'article 43. Agir autrement ôterait à cet article tout son sens. Nul ne peut déroger aux obligations claires énoncées dans le Règlement à moins que le Sénat le permette expressément.

En ce qui concerne la question de privilège elle-même, le Président doit examiner l'affaire et déterminer si la question de privilège est fondée, à première vue. Pour ce faire, il doit notamment s'en remettre aux quatre critères énoncés à l'article 43(1) du Règlement. Selon le premier critère, la question de privilège doit être soulevée à la première occasion. A ce sujet, on peut raisonnablement supposer que le sénateur Harb a voulu consulter les Débats pour s'assurer qu'il a bien entendu les propos en question.

Selon le deuxième critère, la question doit concerner directement le privilège. A cet égard, le sénateur Harb s'est senti visé personnellement par les commentaires, qu'il a perçus comme une tentative de le réduire au silence. Dans les faits, rien n'a vraiment empêché le sénateur de poursuivre son intervention. Si les commentaires ont posé un problème, c'est plutôt parce qu'ils pouvaient être « vifs, offensants ou accusateurs », pour reprendre les termes de l'article 51. Pour cette raison, il s'agissait peut-être d'une question pouvant faire l'objet d'un rappel au Règlement, mais certainement pas d'une question touchant le privilège.

Puisque ce point n'impliquait pas le privilège, il n'est pas nécessaire de se rendre aux troisième et quatrième critères. La décision est que la question de privilège n'est pas fondée, à première vue.

## **ORDRE DU JOUR AFFAIRES DU GOUVERNEMENT**

### **Projets de loi**

Les articles nos 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

### **Interpellations**

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Comeau, attirant l'attention du Sénat sur le budget intitulé *Le plan économique du Canada*, déposé à la Chambre des communes le 27 janvier 2009 par le ministre des Finances, l'honorable James M. Flaherty, C.P., député, et au Sénat le 28 janvier 2009.

Débat terminé.

## Reports of Committees

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Kenny, seconded by the Honourable Senator Downe, for the adoption of the second report of the Standing Senate Committee on National Security and Defence (Bill S-2, An Act to amend the Customs Act, with an amendment), presented in the Senate on March 31, 2009.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the bill, as amended, be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

## OTHER BUSINESS

### Senate Public Bills

Orders No. 1 to 26 were called and postponed until the next sitting.

### Reports of Committees

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Consideration of the third report of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (*committee budgets—legislation*), presented in the Senate on March 12, 2009.

The Honourable Senator Furey moved, seconded by the Honourable Senator Day, that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

### Other

Orders No. 12 (motion) and 12 (inquiry) were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Cowan, seconded by the Honourable Senator Tardif:

That the matter of the Government's erroneous statement concerning the proceedings of the Senate, as appeared on its website "actionplan.gc.ca", be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for consideration and report.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

○ ○ ○

Orders No. 2, 10 (inquiries), 46, 5 (motions), 1 (inquiry), 42, 10 (motions), 6, 8 (inquiries), 23, 6, 7, 8, 9, 25 (motions) and 7 (inquiry) were called and postponed until the next sitting.

## Rapports de comités

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kenny, appuyée par l'honorable sénateur Downe, tendant à l'adoption du deuxième rapport du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense (projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les douanes, avec un amendement), présenté au Sénat le 31 mars 2009.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que le projet de loi, tel que modifié, soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## AUTRES AFFAIRES

### Projets de loi d'intérêt public du Sénat

Les articles n<sup>o</sup>s 1 à 26 sont appelés et différés à la prochaine séance.

### Rapports de comités

L'article n<sup>o</sup> 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

Étude du troisième rapport du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (*budgets de certains comités—législation*), présenté au Sénat le 12 mars 2009.

L'honorable sénateur Furey propose, appuyé par l'honorable sénateur Day, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

### Autres

Les articles n<sup>o</sup> 12 (motion) et 12 (interpellation) sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cowan, appuyée par l'honorable sénateur Tardif,

Que la question de la déclaration erronée du gouvernement concernant les travaux du Sénat faite dans le site Web du gouvernement à l'adresse « plandaction.gc.ca » soit renvoyée au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement pour examen et rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

○ ○ ○

Les articles n<sup>o</sup>s 2, 10 (interpellations), 46, 5 (motions), 1 (interpellation), 42, 10 (motions), 6, 8 (interpellations), 23, 6, 7, 8, 9, 25 (motions) et 7 (interpellation) sont appelés et différés à la prochaine séance.

## MOTIONS

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk:

That the Senate refer to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament the issue of developing a systematic process for the application of the *Charter of Rights and Freedoms* as it applies to the Senate of Canada.

After debate,

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Joyal, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Baker, P.C.:

That, for the duration of the current session, the Standing Committee on Conflict of Interest for Senators be authorized to sit even though the Senate may then be sitting and that rule 95(4) be suspended in relation thereto.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Joyal, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C.:

That the papers and documents received and/or produced by the Committee on Conflict of Interest for Senators during the Second Session of the Thirty-ninth Parliament, and Intersessional Authority be referred to the Committee on Conflict of Interest for Senators.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

## REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Reports of the Belledune Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-289.

Reports of the Hamilton Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-290.

Reports of the Nanaimo Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-291.

## MOTIONS

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Tkachuk,

Que le Sénat renvoie au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement la question de l'élaboration d'un processus systématique pour l'application de la *Charte des droits et libertés* au Sénat du Canada.

Après débat,

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Tkachuk, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Joyal, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Baker, C.P.:

Que, pour le reste de la présente session, le Comité permanent sur les conflits d'intérêts des sénateurs soit autorisé à se réunir même si le Sénat siège à ce moment-là et que l'application de l'article 95(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Joyal, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hervieux-Payette, C.P.:

Que les documents reçus du Comité sur les conflits d'intérêts des sénateurs ou produits par lui au cours de la deuxième session de la trente-neuvième législature et de l'autorité intersessionnelle soient renvoyés au Comité sur les conflits d'intérêts des sénateurs.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapports de l'Administration portuaire de Belledune pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-289.

Rapports de l'Administration portuaire de Hamilton pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-290.

Rapports de l'Administration portuaire de Nanaimo pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-291.

Reports of the Port Alberni Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-292.

Reports of the Quebec Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-293.

Reports of the Saint John Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-294.

Reports of the St. John's Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-295.

Reports of the Toronto Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-296.

Reports of the Vancouver Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-297.

Reports of the Halifax Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-298.

Reports of the Montreal Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-299.

Reports of the Prince Rupert Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-300.

Reports of the Saguenay Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-301.

Reports of the Sept-Îles Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-302.

Rapports de l'Administration portuaire de Port-Alberni pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-292.

Rapports de l'Administration portuaire de Québec pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-293.

Rapports de l'Administration portuaire de Saint-Jean pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-294.

Rapports de l'Administration portuaire de St. John's pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-295.

Rapports de l'Administration portuaire de Toronto pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-296.

Rapports de l'Administration portuaire de Vancouver pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-297.

Rapports de l'Administration portuaire de Halifax pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-298.

Rapports de l'Administration portuaire de Montréal pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-299.

Rapports de l'Administration portuaire de Prince-Rupert pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-300.

Rapports de l'Administration portuaire du Saguenay pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-301.

Rapports de l'Administration portuaire de Sept-Îles pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-302.

Reports of the Thunder Bay Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-303.

Reports of the Trois-Rivières Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-304.

Reports of the Windsor Port Authority for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-305.

Reports of Operations under the *International River Improvements Act* for the years 2004, 2005, 2006 and 2007, pursuant to the *Act*, R.S.C. 1985, c. I-20, s. 10.—Sessional Paper No. 2/40-306.

Report of the Governor of the Bank of Canada and Statement of Accounts, together with the Auditors' Report, for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Bank of Canada Act*, R.S.C. 1985, c. B-2, sbs. 30(3).—Sessional Paper No. 2/40-307.

Report of the Canadian Forces Grievance Board for the year 2008, pursuant to the *National Defence Act*, R.S.C. 1985, c. N-5, sbs. 29.28(2).—Sessional Paper No. 2/40-308.

Copy of Order in Council P.C. 2009-435 dated March 26, 2009, concerning the Order amending the Direction to the CRTC (Ineligibility to Hold Broadcasting Licences) (SOR/JUS-610989), pursuant to the *Broadcasting Act*, S.C. 1991, c. 11, sbs. 26(3).—Sessional Paper No. 2/40-309.

Summaries of the Corporate Plan and Borrowing Plan for 2009-2010 to 2013-2014 and of the Operating and Capital Budgets for 2009-2010 of the Canadian Commercial Corporation, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/40-310.

Summaries of the Corporate Plan for 2009-2013 and of the Capital Budget for 2009 of the Canada Development Investment Corporation, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/40-311.

Reports of the Canada Post Corporation for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-312.

Report of the National Energy Board for the year ended December 31, 2008, pursuant to the *National Energy Board Act*, R.S.C. 1985, c. N-7, s. 133.—Sessional Paper No. 2/40-313.

Report of the Nuclear Waste Management Organization, together with the Auditors' Report, for the year 2008, pursuant to the *Nuclear Fuel Waste Act*, S.C. 2002, c. 23, s. 19.1.—Sessional Paper No. 2/40-314.

Rapports de l'Administration portuaire de Thunder Bay pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-303.

Rapports de l'Administration portuaire de Trois-Rivières pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-304.

Rapports de l'Administration portuaire de Windsor pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-305.

Rapports sur les activités découlant de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007, conformément à la *Loi*, L.R.C. 1985, ch. I-20, art. 10.—Doc. parl. n° 2/40-306.

Rapport du gouverneur de la Banque du Canada ainsi qu'un état de compte, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, L.R.C. 1985, ch. B-2, par. 30(3).—Doc. parl. n° 2/40-307.

Rapport du Comité des griefs des Forces canadiennes pour l'année 2008, conformément à la *Loi sur la défense nationale*, L.R.C. 1985, ch. N-5, par. 29.28(2).—Doc. parl. n° 2/40-308.

Copie du décret C.P. 2009-435 en date du 26 mars 2009, concernant le Décret modifiant les instructions au CRTC (Inadmissibilité aux licences de radiodiffusion) (DORS/JUS-610989), conformément à la *Loi sur la radiodiffusion*, L.C. 1991, ch. 11, par. 26(3).—Doc. parl. n° 2/40-309.

Sommaires du plan d'entreprise et du plan d'emprunt de 2009-2010 à 2013-2014 et des budgets de fonctionnement et d'investissement de 2009-2010 de la Corporation commerciale canadienne, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Doc. parl. n° 2/40-310.

Sommaires du plan d'entreprise de 2009-2013 ainsi que du budget d'investissement de 2009 de la Corporation de développement des investissements du Canada, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Doc. parl. n° 2/40-311.

Rapports de la Société canadienne des postes pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-312.

Rapport de l'Office national de l'énergie pour l'année terminée le 31 décembre 2008, conformément à la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, L.R.C. 1985, ch. N-7, art. 133.—Doc. parl. n° 2/40-313.

Rapport de la Société de gestion des déchets nucléaires, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'année 2008, conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, L.C. 2002, ch. 23, art. 19.1.—Doc. parl. n° 2/40-314.

## **ADJOURNMENT**

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Mockler:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 3:24 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

### **Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)**

#### **Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry**

The Honourable Senator Meighen replaced the Honourable Senator Duffy (*April 21, 2009*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Rivard (*April 21, 2009*).

The Honourable Senator Poy replaced the Honourable Senator Mahovlich (*April 20, 2009*).

#### **Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce**

The Honourable Senator Chaput replaced the Honourable Senator Massicotte (*April 20, 2009*).

#### **Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans**

The Honourable Senator Johnson replaced the Honourable Senator Brown (*April 2, 2009*).

The Honourable Senator Cochrane replaced the Honourable Senator Champagne, P.C. (*April 2, 2009*).

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Downe (*April 2, 2009*).

#### **Standing Senate Committee on Human Rights**

The Honourable Senator Pépin replaced the Honourable Senator Peterson (*April 21, 2009*).

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Pépin (*April 20, 2009*).

#### **Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration**

The Honourable Senator Downe replaced the Honourable Senator Hubley (*April 16, 2009*).

#### **Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs**

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Rivard (*April 2, 2009*).

#### **Standing Joint Committee on the Library of Parliament**

The Honourable Senator Carstairs, P.C., replaced the Honourable Senator Munson (*April 2, 2009*).

## **AJOURNEMENT**

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Mockler,

Que le Sénat s'adjourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 15 h 24 le Sénat s'adjourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

### **Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement**

#### **Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts**

L'honorable sénateur Meighen a remplacé l'honorable sénateur Duffy (*le 21 avril 2009*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 21 avril 2009*).

L'honorable sénateur Poy a remplacé l'honorable sénateur Mahovlich (*le 20 avril 2009*).

#### **Comité sénatorial permanent des banques et du commerce**

L'honorable sénateur Chaput a remplacé l'honorable sénateur Massicotte (*le 20 avril 2009*).

#### **Comité sénatorial permanent des pêches et des océans**

L'honorable sénateur Johnson a remplacé l'honorable sénateur Brown (*le 2 avril 2009*).

L'honorable sénateur Cochrane a remplacé l'honorable sénateur Champagne, C.P. (*le 2 avril 2009*).

L'honorable sénateur Hubley a remplacé l'honorable sénateur Downe (*le 2 avril 2009*).

#### **Comité sénatorial permanent des droits de la personne**

L'honorable sénateur Pépin a remplacé l'honorable sénateur Peterson (*le 21 avril 2009*).

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Pépin (*le 20 avril 2009*).

#### **Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration**

L'honorable sénateur Downe a remplacé l'honorable sénateur Hubley (*le 16 avril 2009*).

#### **Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles**

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 2 avril 2009*).

#### **Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement**

L'honorable sénateur Carstairs, P.C., a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 2 avril 2009*).

**Standing Senate Committee on National Finance**

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Nolin (*April 21, 2009*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Rivard (*April 21, 2009*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Nolin (*April 20, 2009*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Rivard (*April 20, 2009*).

**Standing Senate Committee on National Security and Defence**

The Honourable Senator Moore replaced the Honourable Senator Mitchell (*April 21, 2009*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Martin (*April 21, 2009*).

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator Nolin (*April 21, 2009*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Manning (*April 20, 2009*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Martin (*April 20, 2009*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Nolin (*April 20, 2009*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Wallin (*April 20, 2009*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Manning (*April 20, 2009*).

The Honourable Senator Day replaced the Honourable Senator Rompkey, P.C. (*April 20, 2009*).

The Honourable Senator Rompkey, P.C., replaced the Honourable Senator Day (*April 17, 2009*).

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Moore (*April 16, 2009*).

**Standing Senate Committee on Official Languages**

The Honourable Senator Goldstein replaced the Honourable Senator Munson (*April 21, 2009*).

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Goldstein (*April 20, 2009*).

**Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament**

The Honourable Senator Milne replaced the Honourable Senator Fraser (*April 20, 2009*).

The Honourable Senator MacDonald replaced the Honourable Senator Duffy (*April 20, 2009*).

**Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology**

The Honourable Senator Champagne, P.C., replaced the Honourable Senator Stratton (*April 2, 2009*).

**Comité sénatorial permanent des finances nationales**

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 21 avril 2009*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 21 avril 2009*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 20 avril 2009*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 20 avril 2009*).

**Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense**

L'honorable sénateur Moore a remplacé l'honorable sénateur Mitchell (*le 21 avril 2009*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Martin (*le 21 avril 2009*).

L'honorable sénateur Wallin a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 21 avril 2009*).

L'honorable sénateur Martin a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 20 avril 2009*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Martin (*le 20 avril 2009*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 20 avril 2009*).

L'honorable sénateur Martin a remplacé l'honorable sénateur Wallin (*le 20 avril 2009*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 20 avril 2009*).

L'honorable sénateur Day a remplacé l'honorable sénateur Rompkey, C.P. (*le 20 avril 2009*).

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Day (*le 17 avril 2009*).

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Moore (*le 16 avril 2009*).

**Comité sénatorial permanent des langues officielles**

L'honorable sénateur Goldstein a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 21 avril 2009*).

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Goldstein (*le 20 avril 2009*).

**Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement**

L'honorable sénateur Milne a remplacé l'honorable sénateur Fraser (*le 20 avril 2009*).

L'honorable sénateur MacDonald a remplacé l'honorable sénateur Duffy (*le 20 avril 2009*).

**Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie**

L'honorable sénateur Champagne, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Stratton (*le 2 avril 2009*).

